



VENDÉE
LE DÉPARTEMENT

DEMANDE D'AIDE SOCIALE POUR PERSONNES ÂGÉES EN ÉTABLISSEMENT

POUR L'OBLIGÉ ALIMENTAIRE

LISTE DES PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER (SOUS FORME DE PHOTOCOPIES)

Nom et prénom de l'obligé alimentaire :

Dossier de M./M^{me} (nom et prénom du demandeur) :

LISTE DES PIÈCES	JOINTES	MANQUANTES ⁽²⁾	SANS OBJET
Livret de famille intégral et pièce d'identité recto-verso	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Composition du foyer	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ressources du foyer ⁽¹⁾			
Bulletins de salaire des membres du foyer ou dernière attestation indiquant le montant des pensions ou retraites reçues par le demandeur et son conjoint	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Relevés bancaires des 3 derniers mois de tous les comptes du foyer	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dernier avis d'imposition sur le revenu + Déclaration d'imposition sur le revenu	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Revenus locatifs (le cas échéant)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Attestations CAF (AF, AL, AAH, RSA...)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Pensions alimentaires reçues (le cas échéant)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prestations de compensation reçues (le cas échéant)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Charges du foyer			
Pour l'habitation principale : attestation de loyer ou prêt immobilier (y compris prêts pour gros travaux)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Prêt voiture	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avis taxe foncière et taxe d'habitation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avis taxe ordures ménagères	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Justificatifs des frais liés aux études des enfants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Tableau de surendettement (le cas échéant)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les charges courantes (eau, électricité...) font l'objet d'une déduction forfaitaire – Ne pas produire de justificatifs Pour justifier les prêts en cours, joindre les tableaux d'amortissement Les autres prêts à la consommation (ex. : SOFINCO) ne sont pas pris en compte – Ne pas produire de justificatifs			

(1) Il est rappelé qu'en application des articles L133-3 du CASF et L158 du Livre des Procédures Fiscales, les autorités administratives compétentes (Département, CCAS/CIAS...) ont la possibilité de saisir directement les services fiscaux afin d'obtenir les renseignements liés aux ressources et au patrimoine immobilier du demandeur de l'aide sociale et de ses éventuels obligés alimentaires.

(2) Toute pièce justificative manquante devra donner lieu à une note explicative par le CCAS/CIAS.